

Intitulé

Renforcer ma participation au Conseil de la Vie Sociale

Référence

FOR 307

Public ciblé

Professionnels exerçant en milieu médical ou médico-social

Prérequis

Aucun

Formateur

Formateur - Évaluateur

Lieu

- À Mende en inter
- Sur l'établissement (en intra)

Durée

- 2 ½ journées + 1 ½ journée
- 7 Heures de formation + 3 H 30

Prix Inter / par personne *

Prix Intra / hors frais annexes

650 € / ½ journée / Hors frais annexes

Délai d'accès

8 semaines

Modalités d'accès

Nous consulter

* Net de TVA par décision d'exonération de la
DIRRECTE OCCITANIE du 03 Juin 2019

F004B

ATL FORMATION
1, Avenue du père Coudrin
48000 MENDE
atl.formation@atl48.org
04.66.49.05.16
www.tutelle-lozere.com

Formation

Renforcer ma participation au Conseil de la Vie Sociale

La loi du 2 janvier 2002 de rénovation de l'action et médico-sociale, prévoit de renforcer la participation des personnes au fonctionnement des établissements notamment par la création de conseils de la vie sociale (CVS) réunissant professionnels, personnes accompagnées, leurs familles, leurs proches et leurs représentants légaux. Le décret n°2004-287 du 25 mars 2004 précise l'organisation, le fonctionnement ainsi que la composition du CVS. Le CVS est autant que possible présidé par une personne accueillie par l'établissement. Il permet aux personnes élues de s'exprimer sur le fonctionnement de l'établissement et d'émettre des propositions. Le CVS est obligatoire dans les établissements assurant un hébergement ou Accueil de jour continu. Il appartient à chaque établissement de mettre en œuvre cette instance de participation et d'en faire un véritable outil d'expression et d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté. En 2023, les CVS évoluent à la suite du nouveau décret n° 2022-688 du 25 avril 2022. Le décret renforce le rôle du CVS, sa composition et son implication dans la démarche qualité des établissements.

Ce qui change au 1er janvier 2023 :

- La composition du CVS s'élargit avec la participation de représentants, (mandataires judiciaires, des membres de l'équipe médico-soignante, médecin coordonnateur ...) ;
- La consultation du CVS est associée à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement ou du service portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance ;
- Le CVS est entendu lors de la procédure d'évaluation, est informé des résultats et associé aux mesures correctives en mettre en place ;
- Les CVS doivent désormais élaborer un rapport d'activité annuel. Ces nouvelles dispositions de fonctionnement viennent ainsi renforcer la pleine citoyenneté des personnes accompagnées et la transparence envers les familles et les représentants d'utilisateurs.

Objectifs opérationnels

- Comprendre le rôle du CVS ;
- Connaître et s'approprier son rôle de représentant/d'élus ;
- Comprendre les règles de fonctionnement du CVS ;
- Participer activement à son CVS ;
- Préparer le CVS à son audition dans le cadre de la nouvelle évaluation de la HAS.

Attention, cette formation intègre les attendus du nouveau décret de 2022 !

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires :

- Connaîtront le rôle du CVS ;
- Seront en capacité de participer à la préparation d'une réunion CVS ;
- Disposeront d'outils pour participer à l'animation d'une réunion et au suivi des décisions prises.

Intitulé

Renforcer ma participation au Conseil de la Vie Sociale

Référence

FOR 307

Public ciblé

Professionnels exerçant en milieu médical ou médico-social

Prérequis

Aucun

Formateur

Formateur - Évaluateur

Lieu

- À Mende en inter
- Sur l'établissement (en intra)

Durée

- 2 ½ journées + 1 ½ journée
- 7 Heures de formation + 3 H 30

Prix Inter / par personne *

Prix Intra / hors frais annexes

650 € / ½ journée / Hors frais annexes

Délai d'accès

8 semaines

Modalités d'accès

Nous consulter

* Net de TVA par décision d'exonération de la
DIRECTE OCCITANIE du 03 Juin 2019

F004B

ATL FORMATION
1, Avenue du père Coudrin
48000 MENDE
atl.formation@atl48.org
04.66.49.05.16
www.tutelle-lozere.com

Nos formations sont accessibles à tous !

Formation

Renforcer ma participation au Conseil de la Vie Sociale

Contenu

1ère demi-journée

Rôle et missions du CVS :

- Qu'est-ce que c'est ? A quoi ça sert ? De quoi parle-t-on au CVS ?
Comprendre le rôle et les missions du CVS

La composition du CVS et les élections :

- Qui participe au CVS ? Les personnes qui votent à la réunion Les personnes invitées Qu'est-ce qu'un suppléant ? Les personnes qui ne votent pas
Élections : qui élit qui ? Les missions de la présidente ou du président

Le rôle de représentant ou d' élu :

- Le rôle de représentant ou d' élu : qu'est-ce que cela signifie ? La fonction de " porte parole "

2ème demi-journée

Comment préparer et animer notre CVS ?

- Quelles sont les différentes étapes du CVS ? Définir le cadre légal du CVS dans les ESMS

Étape 1 : La préparation du CVS (avant la réunion)

- Recueillir les questions des autres personnes
- Partager ces questions avec les autres élus (de la réunion)
- Établir l'ordre du jour de la prochaine réunion
- Envoyer la convocation à la réunion

Étape 2 : Le déroulement de la réunion (pendant la réunion)

- Les règles de la prise de parole
- Le déroulement de la réunion et des discussions
- Les délibérations et votes
- La prise de notes

Étape 3 : Le suivi des avis et propositions (après la réunion)

- Rédiger le compte-rendu
- Diffuser le compte-rendu

3ème demi-journée (facultative)

Préparer mon CVS à la visite d'évaluation

(conformément à l'entretien avec le CVS conduit dans le cadre du nouveau dispositif d'évaluation de la HAS)

À définir avec la formatrice si le commanditaire est intéressé.

Intitulé

Renforcer ma participation au Conseil de la Vie Sociale

Référence

FOR 307

Public ciblé

Professionnels exerçant en milieu médical ou médico-social

Prérequis

Aucun

Formateur

Formateur - Évaluateur

Lieu

- À Mende en inter
- Sur l'établissement (en intra)

Durée

- 2 ½ journées + 1 ½ journée
- 7 Heures de formation + 3 H 30

Prix Inter / par personne *

Prix Intra / hors frais annexes

650 € / ½ journée / Hors frais annexes

Délai d'accès

8 semaines

Modalités d'accès

Nous consulter

*Net de TVA par décision d'exonération de la
DIRRECTE OCCITANIE du 03 Juin 2019

F004B

Formation

Renforcer ma participation au Conseil de la Vie Sociale

Méthodes et moyens pédagogiques

Support Powerpoint (FALC)

Vidéo

Méthode interrogative

Méthode affirmative

Méthode active

Règlement intérieur du CVS

Jeux tirés du guide du représentant

Travaux en sous-groupes

Technique des post-its

Restitution collective

Présentation d'outils et mises en situation tirés du guide des représentants

Évaluation des résultats

ATL Formation met en œuvre un dispositif d'évaluation permettant de mesurer la progression des acquis des participants, et d'adapter l'intervention. Pour ce faire, les outils et méthodes à disposition sont :

- **Une auto-évaluation initiale de connaissance/compétences** : qui permet à chacun de se situer dans sa pratique professionnelle et de cibler ses objectifs et ses besoins en formation.
- **Une évaluation par objectif** : à la fin de chaque objectif pour mesurer l'acquisition des compétences.

ATL FORMATION

1, Avenue du père Coudrin

48000 MENDE

atl.formation@atl48.org

04.66.49.05.16

www.tutelle-lozere.com